



Procès-verbal de la 6^{ième} assemblée régulière 2007-2008 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le lundi, 11 février 2008, à 10 h 30, à la salle de conférence de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Monsieur Marc Carrière, président et préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Madame Paulette Lalande, vice-présidente et préfet de la MRC Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, trésorier et conseiller à la ville de Gatineau
Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Madame Jocelyne Houle, conseillère à la ville de Gatineau
* Monsieur Fernand Lirette, préfet suppléant de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (remplacement de Monsieur Pierre Rondeau)
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC du Pontiac
Monsieur Jean Perras, maire de la municipalité de Chelsea
Madame Louise Poirier, conseillère à la ville de Gatineau
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de l'Ange-Gardien
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

ABSENCES

Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur citoyens, citoyennes
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
* Monsieur Pierre Rondeau, préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (congé de maladie)
Madame Lise Waters, présidente de l'URLSO, représentante du secteur culture, loisir, sport

AUTRES PRÉSENCES

Madame Gisèle Bernard, responsable régionale du Conseil du statut de la femme
Madame Danielle Dubé, directrice régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Monsieur Marc Dubreuil, directeur régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Carol Morin, secrétaire de la CARO, ministère des Affaires municipales et des Régions
Monsieur Marc Boily, directeur de Développement économique Canada

Madame Michèle Borchers, vice-présidente de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Monsieur André Carrière, président de la Coalition contre le méga-dépotoir de Danford Lake
Madame Suzanne Dagenais, directrice de la planification stratégique de la ville de Gatineau
Monsieur Jacques Demers, citoyen de la ville de Gatineau
Madame Nicole Desroches, directrice générale du CREDDO
Madame Catherine Grenier, directrice générale de l'URLSO
Monsieur Jean-Marc Purenne, agent de développement à l'URLSO
Madame Johanne Wagner, directrice générale d'AGIR
Monsieur Charles Blais, directeur de la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais, CRÉO
Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO
Madame Kathie Deschambault du Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Roxanne Lauzon, agente de développement de la CRÉO
Madame Anne-Marie Trudel, agente de développement de la CRÉO
Madame Manon Valois, adjointe administrative de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Ayant constaté le quorum, le président, Monsieur Marc Carrière ouvre la séance à 10h30.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-07-08-161

Monsieur Marc Bureau appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose l'adoption de l'ordre du jour en ajoutant deux points : 5e) Décès de Monsieur Gilles Gagné - condoléances à sa famille et dons en sa mémoire et 5f) Appui aux MRC du Pontiac, de la Vallée de-la-Gatineau et de Papineau – mesures fiscales pour les Régions ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 1.- Ouverture du Conseil d'administration
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Période publique de questions
- 4.- Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 décembre 2007 (décision)
- 5.- Rapport du président :
 - a) Activités (information)
 - b) Conseil de presse du Québec (information)
 - c) Accès internet haute vitesse dans les territoires ruraux (décision)
 - d) Correspondance (information)

- * e) Décès de Monsieur Gilles Gagné – condoléances à sa famille et dons en sa mémoire(décision)
 - * f) Mesures fiscales et MRC Ressources (décision)
- 6.- Rapport du directeur général :
- a) Activités (information)
 - b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2007 (décision)
 - c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés 2007-2008, la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et la Table jeunesse Outaouais (information)
 - d) Maison de l'Outaouais (décision)
 - e) Suivi du Forum intersectoriel (information)
 - f) Revue de presse (information)
- 7.- Ententes spécifiques et entente de partenariat :
- a) Adoption de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
 - b) Adoption de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais (décision)
 - c) Orientations du projet d'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010 (décision)
 - d) Renouvellement et orientations de l'entente spécifique sur la jeune relève amateur en loisir culturel 2008-2010 (décision)
 - e) Projet d'entente de partenariat régional en tourisme (décision)
- 8.- Avis régional au MDDEP à l'égard de la consolidation des aires protégées en Outaouais – Phase 1 (décision)
- 9.- Appui au regroupement des transports collectifs de l'Outaouais (décision)
- 10.- Appui au Carrefour jeunesse Emploi de l'Outaouais – L'Avenue internationale (décision)
- 11.- Commissions régionales – rapport d'activités :
- a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau
 - 1 Modification des membres de la commission – représentant jeunes (décision)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - 1 Modification des membres de la commission (décision)
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Modification des membres de la commission – représentant jeunes (décision)
 - e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Nicole Desroches, présidente intérimaire
 - 1 Nomination de la présidence de la commission (décision)
 - 2 État de situation - matières résiduelles (information)
 - 3 État de situation – Plan d'action intégré de protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'approvisionnement en eau potable en Outaouais (information)

- f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière
 - 1 Mise en place des Tables locales de concertation à être associées à la commission (décision)
 - 2 Nomination d'un vice-président (décision)
 - 3 Nomination d'un représentant des citoyens (décision)
 - g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
- 12.- Comité régional – rapport d'activités :
- a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Correspondance (information)
- 13.- Fonds de développement régional (FDR) :
- Projets :
- a) Stimuler la culture entrepreneuriale : Forum des intervenants (décision)
 - b) Forum : La santé préventive par la participation citoyenne (décision)
- 14.- Fonds régional d'investissement Jeunesse (FRIJ) :
- a) Ciné plein air - *Gatineau* (décision)
 - b) Expansion de la gamme de produits des Fabrications Dobermann - *Gatineau* (décision)
 - c) Les jeunes - *Gatineau* (décision)
 - d) Histoires à boire debout - *Gatineau* (décision)
 - e) Entraide et compétence culinaire - *Papineau* (décision)
 - f) Découverte Outaouais - *Papineau* (décision)
 - g) Petite-Nation Rockfest 2008 - *Papineau* (décision)
 - h) Mini entreprise de récupération - *Pontiac* (décision)
 - i) Piscine Pontiac – agent de projet - *Pontiac* (décision)
 - j) Une maison pour l'expansion – *Vallée-de-la-Gatineau* (décision)
- Actions jeunesse structurantes :
- k) Accueil, intégration et rétention des nouveaux résidents 2008-2010 (décision)
 - l) Entente Conseil des arts et des lettres du Québec 2008-2011 (décision)
 - m) Reconnaissance jeunesse 2008-2010 : volet 1 Gala environnemental (décision)
 - n) Reconnaissance jeunesse 2008-2010 : volet 2 Gala jeunesse en entrepreneuriat social (décision)
 - o) Entente Jeune relève amateur 2008-2011 (décision)
 - p) Portrait de la jeunesse en Outaouais 2007-2009 (décision)
- 15.- Présentation audio visuelle sur la valorisation de la biomasse forestière
- 16.- Levée de l'assemblée

3.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Monsieur Jacques Demers, citoyen de la ville de Gatineau demande si la commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais prévoit créer une table de concertation urbaine dans la ville de Gatineau. Le président, Monsieur Marc Carrière l'informe que compte tenu que la ville de Gatineau a peu de territoire public et que la commission a instauré quatre tables locales de concertation, il invite Monsieur Demers à se présenter à ces endroits pour faire entendre ses commentaires.

À la question de Monsieur Demers sur l'étalement urbain dans la municipalité de Chelsea, Monsieur Carrière l'invite de nouveau à se rendre à la consultation sur l'aménagement du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et au conseil municipal de la municipalité de Chelsea pour se faire entendre.

4.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 10 DÉCEMBRE 2007

CA-07-08-162

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose l'adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 2007 tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.- RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Activités :

Le président, Monsieur Marc Carrière, fait le résumé de ses activités.

Les 10, 11 et 12 décembre 2007 à Québec, il a participé au Sommet sur l'avenir du secteur forestier.

De plus, lors de ce Sommet, les présidents des CRÉs du Québec ont rencontré la ministre des Affaires municipales et des Régions, Madame Nathalie Normandeau concernant les mesures fiscales pour les Régions-Ressources suite à la sortie du Rapport Gagné. Madame Nathalie Normandeau a confirmé que des crédits pour les nouvelles technologies seront disponibles pour toutes les régions du Québec.

Conférence téléphonique des présidents des CRÉs le 25 janvier dernier avec la ministre Michelle Courchesne afin de déterminer certaines des pratiques liées à la démocratie et à la gouvernance au sein des commissions scolaires.

Le 23 janvier 2008, journée de réflexion avec la ministre Michelle Courchesne à Québec sur l'amélioration de l'accessibilité du réseau des services de garde éducatifs.

Monsieur Carrière informe les membres que la prochaine Table Québec-Régions aura lieu à Québec le 22 février 2008.

b) Conseil de presse du Québec :

Le président, Monsieur Marc Carrière dépose une lettre reçue le 16 janvier 2008 du Conseil de presse du Québec qui entamera, en février prochain, une tournée de toutes les régions du Québec, sous le thème « l'info a rendez-vous avec les régions ». Cette tournée s'arrêtera en Outaouais le 26 mars prochain et il invite les membres à y participer.

c) Accès internet haute vitesse dans les territoires ruraux :

ATTENDU QUE la faiblesse des infrastructures actuelles de communication rend les territoires ruraux moins attractifs et moins compétitifs pour les citoyens et les entreprises qui y résident ;

ATTENDU QUE l'accès à l'internet haute vitesse est essentiel au développement des collectivités rurales afin de favoriser la croissance des entreprises existantes mais également l'établissement d'entreprises de la nouvelle économie ;

ATTENDU QUE dans les territoires des MRC rurales un réseau de fibres optiques a été déployé par les municipalités et le réseau scolaire, dans le cadre du programme *villes et villages branchés* ;

ATTENDU QUE l'appui financier des deux ordres de gouvernement est jugé nécessaire au déploiement rapide du réseau et à son accès dans les territoires ruraux ;

ATTENDU QU'il est impératif d'encourager toutes initiatives qui désenclavent les milieux ruraux en matière d'internet haute vitesse ;

ATTENDU QUE des projets d'affaires sont en développement dans les territoires ruraux pour rendre accessible l'internet haute vitesse aux résidents et aux entreprises ;

CA-07-08-163

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose unanimement que la conférence régionale des élus de l'Outaouais demande au gouvernement du Québec et du Canada de supporter financièrement les projets visant à rendre accessible l'internet haute vitesse aux résidents et aux entreprises en milieu rural.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Correspondance :

Le président dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

e) **Décès de Monsieur Gilles Gagné – condoléances à sa famille et dons en sa mémoire :**

ATTENDU le décès de Monsieur Gilles Gagné survenu le 16 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE de 1986 à 2005, Monsieur Gilles Gagné a été directeur général du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) et par la suite de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE durant cette période, Monsieur Gagné a profondément influencé le développement culturel, social et économique de la région de l'Outaouais ;

CA-07-08-164

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que la conférence régionale des élus de l'Outaouais, afin de perpétuer la mémoire de Monsieur Gilles Gagné, fasse un don de 250 \$ à la Maison Mathieu-Froment-Savoie et un don de 250 \$ à l'Ensemble Prisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Mesures fiscales et MRC Ressources :**

ATTENDU QUE le Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie a déposé son rapport à la ministre des Finances et président du Conseil du trésor le 21 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE les recommandations du groupe de travail stipulent que les trois MRC d'Antoine-Labelle, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau (qui étaient désignées MRC Ressources précédemment) ne bénéficieraient pas de la nouvelle aide à l'investissement des entreprises des régions éloignées parce que le comité juge que ces MRC n'ont pas à surmonter le handicap de l'éloignement ;

ATTENDU QUE le groupe de travail est cependant bien conscient des difficultés auxquelles sont confrontées ces MRC ;

ATTENDU QUE le groupe de travail suggère au gouvernement d'appliquer pour ces MRC des aides budgétaires ciblées, en faisant remarquer que les mesures fiscales d'application générales existantes en faveur des régions éloignées ne correspondent pas aux besoins de ces MRC ;

ATTENDU QUE ces trois MRC d'Antoine-Labelle, du Pontiac et de la Vallée-de-la-Gatineau sont parmi les MRC les plus dévitalisées au Québec et qu'elles ont besoin d'être reconnues et d'être dotées de mesures et de moyens de développement particuliers ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a un profil socio-économique et des besoins de développement similaires à ces trois MRC ;

CA-07-08-165

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose unanimement que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) demande au Gouvernement du Québec de reconnaître les MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac, de la Vallée-de-la-Gatineau et de Papineau comme des MRC Ressources et de doter ces territoires d'aides fiscales ou budgétaires ciblées afin de supporter leur développement socio-économique compte tenu des difficultés particulières auxquelles elles sont confrontées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.- RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

a) Activités :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités.

- Des entrevues pour le poste d'agent de développement pour la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ont eu lieu le 13 décembre 2007. Ces entrevues ne se sont pas avérées concluantes. On procèdera à un deuxième concours d'ici la fin du mois de février.
- Plusieurs rencontres ont eu lieu concernant le projet Espace Dallaire. Possibilité d'une recommandation aux membres du conseil d'administration pour faire avancer le projet conditionnellement à l'implication d'autres partenaires régionaux.
- Forum intersectoriel – 25 janvier 2008 : Nous avons eu une bonne participation et que des commentaires positifs. La permanence est à colliger les commentaires recueillis et dépôt du Plan d'action de la CRÉO au prochain conseil d'administration.
- Plusieurs ententes spécifiques sont en négociation. Monsieur Jean Hébert souligne l'excellent travail des agents de développement de la CRÉO.
- Suite à l'augmentation des budgets des CRÉS, la Table des directeurs généraux des CRÉS du Québec sont en train de faire une mise à jour des normes du Fonds de développement régional et Monsieur Jean Hébert participera au comité national d'évaluation du FDR.

b) Adoption de l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2007 :

Le président demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2007.

CA-07-08-166

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose d'adopter l'évolution des dépenses des mois de novembre et décembre 2007, telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Tableau Fonds de développement régional (FDR) et ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008 :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert présente le tableau du Fonds de développement régional (FDR) et des ententes spécifiques y incluant les projets déposés 2007-2008. Il spécifie aux membres que la commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi que la Table jeunesse Outaouais ont été ajoutés au tableau. Monsieur Hébert souligne l'excellent travail de l'adjointe administrative, Madame Manon Valois et l'excellente performance de la permanence de la Table jeunesse Outaouais qui ont engagé tous les fonds disponibles dans le Fonds d'intervention jeunesse (FRIJ) au 31 mars 2008.

d) Maison de l'Outaouais :

ATTENDU QUE divers documents de nature légale devront être signés et enregistrés en ce qui a trait au transfert de la propriété immobilière situé au 410-394, boul. Maloney Ouest à Gatineau, incluant l'assumption du prêt hypothécaire de la Caisse populaire de Hull (anciennement la Caisse populaire Desjardins St-Joseph) et du prêt de la Société de diversification économique de l'Outaouais (SDÉO) du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU l'intention annoncée de procéder à la dissolution du CRDO suite au transfert de ses actifs, de ses actifs nets et de ses passifs à la CRÉO ;

CA-07-08-167

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate Monsieur Marc Carrière, président ainsi que Monsieur Jean Hébert, directeur général pour agir dans ces dossiers et qu'ils soient autorisés à signer les documents inhérents à l'acte d'achat de la propriété immobilière située au 410-394, boul. Maloney Ouest à Gatineau, incluant l'assumption du prêt hypothécaire de la Caisse populaire de Hull (anciennement la Caisse populaire Desjardins St-Joseph) et du prêt de la Société de diversification économique de l'Outaouais du Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO) à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Forum intersectoriel :

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert félicite la permanence de la CRÉO pour l'excellent travail effectué lors du Forum intersectoriel qui s'est tenu le 25 janvier 2008. Ce forum a permis de créer des liens et un maillage entre les différentes commissions régionales.

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

7.- **ENTENTES SPÉCIFIQUES ET ENTENTE DE PARTENARIAT**

a) **Adoption de l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais 2007-2011 :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté les orientations proposées sur le projet d'entente spécifique « Femmes et Développement régional » en décembre 2007 ;

ATTENDU QUE les partenaires signataires ont modifié le titre de l'entente spécifique proposé initialement pour le titre suivant « Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais » ;

ATTENDU QUE cette entente spécifique s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Femmes et Développement régional » de la CRÉO réunissant toutes les orientations stratégiques de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais reliées aux femmes ;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'entente spécifique sont le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR), l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, le Conseil du statut de la femme ainsi que le ministre responsable de la région ;

ATTENDU QUE le présent projet d'entente spécifique fait l'objet d'un consensus entre les différents partenaires concernés ;

CA-07-08-168

Madame Paulette Lalande appuyée par
Madame Marlène Thonnard

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais participe à l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) Activités « Entente spécifique », un montant maximum de 80 000 \$ par année totalisant une somme maximale de 240 000 \$ pour une période de trois ans (2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011).

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise son président, monsieur Marc Carrière, à signer l'Entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Outaouais au nom de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-07-08-169

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Madame Louise Poirier

propose que les partenaires régionaux, tels l'UQO, AGIR, Options Femmes Emploi soient impliqués dans la réalisation du Plan d'action découlant de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Adoption de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés a été adoptée dans le cadre du Budget 2007-2008 du Gouvernement du Québec, et que celle-ci dégage des ressources de 12,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées ;

ATTENDU QUE de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la signature d'une Entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté les axes d'intervention et les modalités de mise en œuvre des volets locaux et régionaux de l'Entente spécifique lors de son conseil d'administration du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le présent projet d'entente spécifique fait l'objet d'un consensus entre les différents partenaires concernés ;

CA-07-08-170

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Fernand Lirette

que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais participe à l'Entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012).

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) autorise le président, Monsieur Marc Carrière, à signer l'Entente spécifique au nom de la CRÉO.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

c) Orientations du projet d'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010 :

ATTENDU QUE l'axe de développement Culture, loisir, sport de la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais identifie comme enjeu l'affirmation de notre sentiment d'appartenance et le développement de la notoriété de l'Outaouais notamment par la protection, la mise en valeur et la promotion de nos richesses patrimoniales, historiques et naturelles distinctives ;

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2005-2008 du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine consacre un axe d'intervention et fixe des objectifs en regard du « Patrimoine et institutions muséales » ;

ATTENDU QUE le plan d'intervention 2007-2008 de la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine précise comme orientation la « Mise en valeur du patrimoine comme vecteur de développement » ;

ATTENDU QU'un projet d'inventaire régional du patrimoine bâti est actuellement en élaboration ;

ATTENDU QUE « le patrimoine » constitue un axe d'intervention dans les politiques culturelles de chaque MRC ;

ATTENDU QUE la politique culturelle de la ville de Gatineau reconnaît le patrimoine comme partie intégrante de la vie culturelle de toute la communauté ;

CA-07-08-171

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais approuve les objectifs du projet d'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal de 50 000 \$/an sur 3 ans (2008, 2009, 2010) afin d'atteindre les objectifs du projet d'entente ;

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais mandate la direction générale pour finaliser et négocier le projet d'entente spécifique sur la mise en valeur du patrimoine bâti de l'Outaouais 2008-2010.

ADOPTÉE À LUNANIMITÉ

d) Renouveau et orientations de l'entente spécifique sur la jeune relève amateur en loisir culturel 2008-2010 :

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec confie à la Conférence régionale des élus la gestion du Fonds de développement régional devant servir à financer notamment des ententes spécifiques et toutes autres activités qui s'inscrivent dans les priorités de développement de la région ;

ATTENDU QUE l'un des objectifs inscrits dans la Planification stratégique régionale 2007-2012 de l'Outaouais sous l'axe de développement Culture, loisir, sport vise à accroître la participation de la population de tous âges aux activités culturelles notamment de la jeune relève amateur en loisir culturel ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine a pour mandat, de planifier, d'organiser, de mettre en œuvre et d'évaluer les programmes culturels et de loisirs culturels ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais reconnaissent l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais comme mandataire régional chargé d'offrir des services conseils et de favoriser le développement et la concertation des différents organismes de loisirs culturels ;

ATTENDU QUE l'évaluation finale de l'entente spécifique 2005-2008 fait état des retombées positives tant au plan social par une augmentation du nombre d'organismes collaborateurs, et que le nombre de participants a triplé au cours des trois années de l'entente en cours ;

ATTENDU QU'au plan économique l'ajout d'autres revenus (dons, commandites, subventions, revenus divers) ramène la mise de fonds initiale des deux partenaires financiers (91 800 \$) à 10% des revenus totaux (181 136 \$) ;

CA-07-08-172

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais approuve les objectifs de l'Entente spécifique en matière d'aide à la jeune relève amateur en loisir culturel 2008-2010,

ET

Que la Conférence renouvelle l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) un montant maximal de 15 300 \$/an sur 3 ans (2008, 2009, 2010) afin de financer les projets en développement de la jeune relève amateur en loisir culturel.

ET

Que le conseil d'administration mandate la direction générale pour finaliser le projet d'entente spécifique Jeune relève amateur en loisir culturel 2008-2010, celle-ci devant être présentée au conseil d'administration de la CRÉO le 17 mars prochain pour adoption.

ADOPTÉE À LUNANIMITÉ

e) **Projet d'entente de partenariat régional en tourisme :**

ATTENDU QUE le secteur touristique est un des secteurs à fort potentiel pour la diversification de l'économie identifiés dans l'axe Développement économique et emploi de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 adoptée par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ;

ATTENDU QUE la Commission régionale Développement économique et emploi a priorisé le développement de l'offre touristique dans ses orientations ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, dans le cadre du Discours sur le Budget 2007-2008, annoncé le déploiement de la Stratégie pour le développement de toutes les régions et que le ministère du Tourisme souhaite y contribuer en favorisant la consolidation et le développement de l'offre touristique régionale ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec permet de mettre en place une taxe sur l'hébergement devant servir à renforcer et à soutenir la promotion et le développement touristique des régions et que Tourisme Outaouais peut utiliser une partie des revenus de celle-ci comme levier au développement de l'offre touristique ;

ATTENDU QUE le ministère du Tourisme du gouvernement du Québec et Tourisme Outaouais ont manifesté leur intérêt à signer une entente pour le développement de l'offre touristique de l'Outaouais et ce, pour une durée de cinq ans ;

ATTENDU QUE l'entente sera gérée par un comité de gestion formé des bailleurs de fonds de l'entente mais qu'il devra, dans un souci de concertation et de cohérence régionale, tenir au moins une fois l'an une rencontre avec un comité consultatif composé, notamment, à parts égales de représentants de l'industrie touristique régionale et d'un représentant de chacun des CLD de l'Outaouais afin d'échanger sur les priorités de développement de l'offre touristique régionale ;

ATTENDU QUE par le biais de cette entente, les partenaires ont pour volonté de tenir compte de la dynamique et des besoins de l'ensemble du territoire de l'Outaouais, de se concerter et d'assurer une cohésion dans les interventions régionales pour le développement et la structuration d'une offre touristique complémentaire, attractive et de qualité ;

CA-07-08-173

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Normand Vachon

propose unanimement pour l'ensemble de l'Outaouais que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le projet d'entente de partenariat régional en tourisme proposé

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais réserve, dans le Fonds de développement régional – Activités « Entente spécifique », un montant maximal de 500 000 \$ réparti sur 4 ans soit un montant maximal de 125 000 \$ par année à compter de l'année financière 2008-2009 pour l'entente de partenariat régional en tourisme

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise son président, Monsieur Marc carrière, à signer l'entente de partenariat régional en tourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- **AVIS RÉGIONAL AU MDDEP À L'ÉGARD DE LA CONSOLIDATION DES AIRES PROTÉGÉES EN OUTAOUAIS – PHASE 1**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, les représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont présenté aux membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) une première proposition à l'égard de la consolidation des aires protégées en Outaouais. Du coup, les représentants du MDDEP ont donné un délai de deux semaines à la CRÉO pour que celle-ci fasse part de ses commentaires à l'endroit de cette proposition ;

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle il demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'officialiser la demande d'avis régional faite à la CRÉO et d'obtenir un délai minimal de quatre mois afin de permettre à la CRÉO d'analyser la question et de faire les consultations régionales nécessaires à l'obtention d'un consensus régional ;

ATTENDU QUE le 18 octobre 2007, la CRÉO a reçu une nouvelle proposition du MDDEP pour laquelle ce ministère demande à ce que les acteurs de la région transmettent leurs commentaires d'ici le 15 janvier 2008 ;

ATTENDU QUE le 10 décembre 2007, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté une résolution par laquelle il demande qu'une nouvelle correspondance soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de lui demander à nouveau qu'elle accorde à la CRÉO un délai minimal de quatre mois pour produire son avis régional à l'égard du dossier de la consolidation des aires protégées en Outaouais ;

ATTENDU QUE dans la semaine du 17 décembre 2007, un échéancier de travail a été convenu entre le MDDEP et la CRÉO quant à la transmission de notre avis régional à l'égard du dossier de la consolidation des aires protégées en Outaouais, lequel échéancier se présente comme suit :

1. Dans un premier temps, la CRÉO transmettra au MDDEP, d'ici le 31 janvier 2008, une correspondance qui précisera les territoires d'intérêts qui font consensus auprès des acteurs de notre région.

2. Dans un deuxième temps, la CRÉO aura jusqu'au mois de juin 2008 pour procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de son avis régional à l'égard des territoires d'intérêts qui ne font pas encore consensus auprès des acteurs de notre région ;

ATTENDU QUE dans le courant du mois de janvier 2008, la CRÉO a consulté les organismes concernés par les territoires d'intérêts pour lesquels il y a apparence de consensus entre les acteurs de la région ;

ATTENDU QUE cette consultation menée par la CRÉO a permis :

1. De confirmer qu'il y a consensus à l'égard des territoires d'intérêts C-08, C-09 (rivière Dumoine) et C-20 (Mont O'Brien) ;
2. De préciser les conditions sur lesquelles le consensus exprimé s'appuie.

ATTENDU QUE le 31 janvier 2008, la CRÉO a transmis une correspondance à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, pour lui indiquer les territoires d'intérêts qui font consensus auprès des acteurs de notre région ainsi que les conditions sur lesquelles ce consensus prend appui ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉO ont, au préalable, reçu copie de la correspondance transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour fins de validation ;

ATTENDU QUE lors de leur séance du 11 février 2008, les membres du conseil d'administration de la CRÉO ont convenu d'apporter des correctifs à cette correspondance du 31 janvier 2008, lesquels correctifs concernent le secteur de la rivière Dumoine ainsi que celui du Mont O'Brien ;

CA-07-08-174

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine l'échéancier de travail convenu entre la CRÉO et le MDDEP dans la semaine du 17 décembre 2007, quant à la transmission de notre avis régional à l'égard du dossier de la consolidation des aires protégées en Outaouais, lequel échéancier se présente comme suit :

1. Dans un premier temps, la CRÉO transmettra au MDDEP, d'ici le 31 janvier 2008, une correspondance qui précisera les territoires d'intérêts qui font consensus auprès des acteurs de notre région ;
2. Dans un deuxième temps, la CRÉO aura jusqu'au mois de juin 2008 pour procéder aux analyses et aux consultations nécessaires à la production de son avis régional à l'égard des territoires d'intérêts qui ne font pas encore consensus auprès des acteurs de notre région.

ET

Que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette une nouvelle correspondance à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Madame Line Beauchamp, afin de lui préciser les correctifs qui ont été convenus par les membres du conseil d'administration de la CRÉO à l'égard de la première correspondance transmise le 31 janvier 2008, lesquels correctifs concernent le secteur de la rivière Dumoine ainsi que celui du Mont O'Brien.

ADOPTÉE À LUNANIMITÉ

9.- **APPUI AU REGROUPEMENT DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUTAOUAIS**

ATTENDU QUE lors du colloque sur le Transport des personnes à mobilité réduite tenu à Rivière-du-Loup les 26, 27 et 28 septembre 2007, le directeur général de la Corporation des Transports Adapté et Collectif de Papineau inc., Monsieur Gilles Hébert a questionné Monsieur Claude Martin, directeur du transport terrestre des personnes au ministère des Transports du Québec (MTQ), concernant les modalités de versement des subventions au transport collectif ;

ATTENDU QU'une demande de versement étalé sur quatre fois l'an a été faite dans le passé en vue d'obtenir la subvention du MTQ comme il en est pour le transport adapté, mais sans résultat ;

ATTENDU QU'à partir de 2007, le montant de subvention est beaucoup plus important pour chacune des corporations de transport ;

ATTENDU QUE le Regroupement des Transports Collectifs de l'Outaouais trouve très problématique de recevoir la subvention en fin d'année financière ou dans l'année qui suit ;

ATTENDU QUE cette situation complique la gestion du transport et provoque dans certains milieux la diminution du service à la population par manque de liquidité ;

CA-07-08-175

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais fasse parvenir une demande à Madame Julie Boulet, ministre des Transports du Québec à l'effet que cette dernière autorise les paiements des montants subventionnés aux corporations de transport collectif ruraux du Québec en quatre versements trimestriels égaux, et ce, à compter du début de l'année civile et non à la fin de celle-ci ou dans la suivante.

ADOPTÉE À LUNANIMITÉ

10.- **APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE L'OUTAOUAIS – L'AVENUE INTERNATIONALE**

ATTENDU la grande stratégie de développement de la région, qui vise notamment à « donner une voix forte et solidaire à l'Outaouais pour acquérir les pouvoirs de décider, d'agir et d'investir » ;

ATTENDU QUE le projet « L'Avenue internationale » répond à plusieurs enjeux de la planification stratégique régionale 2007-2012, notamment : « assurer l'éducation à la citoyenneté active » et « affirmer notre sentiment d'appartenance et développer la notoriété de l'Outaouais » ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) soutient les efforts du Carrefour jeunesse Emploi de l'Outaouais depuis le début dans l'élaboration de ce projet et a participé à l'identification des pistes d'action, notamment en siégeant au comité aviseur ;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a appuyé la réalisation de la première phase de recherche et d'exploration du projet en accordant, via le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) – volet Actions jeunesse structurantes (AJS), un montant maximum de 150 000 \$ réparti sur deux ans (100 000 \$ en 2007-2008 et 50 000 \$ en 2008-2009) ;

ATTENDU QUE le projet nécessitera une contribution majeure et récurrente du gouvernement pour assurer la prestation de ces nouveaux services partout sur le territoire ;

ATTENDU les nombreux appuis confirmés à ce jour pour le projet « L'Avenue internationale » ;

CA-07-08-176

Madame Louise Poirier appuyée par
Monsieur Fernand Lirette

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie le Carrefour jeunesse Emploi de l'Outaouais dans ses démarches visant la réalisation de son projet « L'Avenue internationale ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé, Monsieur Pierre Rondeau :

En l'absence de Monsieur Pierre Rondeau, président de la commission régionale Développement social et santé, Madame Roxanne Lauzon, agente de développement à la CRÉO fait le résumé des activités de la commission et le président présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission – représentant jeunes :

ATTENDU QUE Madame Isabelle Lance a retiré sa candidature au sein de la Commission régionale Développement social et santé en tant que représentante de la Table Jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE la Table Jeunesse Outaouais recommande la candidature de Madame Kathy Picknell ;

ATTENDU QUE cette nomination permet à la commission d'avoir une représentation du territoire de la MRC du Pontiac au sein de sa composition ;

CA-07-08-177

Monsieur Michael McCrank appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais remplace Madame Isabelle Lance par Madame Kathy Picknell au sein de la commission régionale Développement social et santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters :

En l'absence de Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport, Madame Suzanne Chicoine, agente de développement de la CRÉO fait le résumé des activités de la commission et le président présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission :

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais a embauché, au sein de son équipe, un agent culturel dans le cadre du programme Villes et Villages d'Art et Patrimoine (VVAP) ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Fortin est le nouvel agent culturel de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais demande que son agent culturel puisse siéger à la Commission Culture, loisir, sport afin de contribuer au développement culturel sur le plan régional et assurer une représentation de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

CA-07-08-178

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine la nomination de Monsieur Marc Fortin comme représentant de la MRC des Collines-de-l'Outaouais au sein de la commission régionale Culture, loisir, sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins :

Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi fait le résumé des activités de la commission.

d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande :

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission et présente un projet de résolution.

1 Modification des membres de la commission – représentant jeunes :

ATTENDU la résolution de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) créant un poste « jeune » sur chaque commission ;

ATTENDU QUE la CRÉO doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale ;

ATTENDU QUE le siège réservé au représentant « jeune » est actuellement vacant sur la commission régionale Éducation, recherche et science;

ATTENDU QUE la Table Jeunesse Outaouais recommande le choix de Madame Valérie Gilker-Létourneau pour siéger à la commission régionale Éducation, recherche et science en tant que représentante « jeune ».

CA-07-08-179

Madame Marlène Thonnard appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine la nomination de Madame Valérie Gilker-Létourneau au poste « jeune » à la commission régionale Éducation, recherche et science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Nicole Desroches, vice-présidente intérimaire :

Madame Nicole Desroches, vice-présidente intérimaire de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport informe les membres qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier conseil d'administration. Le président, Monsieur Marc Carrière, présente un projet de résolution.

1 Nomination de la présidence de la commission :

ATTENDU le départ de Monsieur Denis Côté à la présidence de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport le 10 décembre 2007 ;

CA-07-08-180

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Madame Louise Poirier à la présidence de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 **État de situation – matières résiduelles :**

En l'absence de Monsieur Pierre Rondeau, président de la Table des préfets, Madame Paulette Lalande informe les membres que les membres de la Table des préfets se sont rencontrés le 14 janvier 2008 et tous les territoires étaient représentés. La ville de Gatineau sera porteur du dossier. Ils se sont entendus que des études pour l'ensemble des territoires seront faites pour les déchets ultimes ainsi que le recyclage et le compostage. Ces études tiendront compte de toutes les technologies disponibles.

3 **État de situation – Plan d'action intégré de protection des cours d'eau, des lacs et des sources d'approvisionnement en eau potable en Outaouais :**

Le président, Monsieur Marc Carrière demande à Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO de faire un résumé de la situation. Ce dernier informe les membres que le comité technique formé de divers ministères, des 2 comités des bassins versants et du CREDDO se réuniront la semaine prochaine et il y aura une présentation du Plan d'action intégré au prochain conseil d'administration.

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, Monsieur Marc Carrière :**

Monsieur Marc Carrière, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission et présente trois projets de résolution.

1 **Mise en place des Tables locales de concertation à être associés à la commission :**

ATTENDU QUE le 11 décembre 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté sa proposition régionale à l'égard de l'implantation de la *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)* et du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)* ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise que la CRRNTO est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socio-économiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public, et qu'elle relève du conseil d'administration de la CRÉO à qui elle soumet ses recommandations ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale précise également que la *Table des commissaires* est le lieu où s'exerce la concertation entre les représentants dûment désignés par les organismes partenaires de la région ;

ATTENDU QUE la *Table des commissaires* a comme principal mandat de convenir des recommandations à être transmises au conseil d'administration de la CRÉO en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public ;

ATTENDU QUE cette proposition régionale prévoit la mise en place de *Tables locales de concertation* afin d'assurer la prise en considération des préoccupations et des aspirations exprimées par les communautés de chacun des territoires de MRC ;

ATTENDU QU'à sa séance du 17 janvier 2008, la Table des commissaires (CRRNTO) a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO d'insérer dans le *Règlement de la CRRNTO* les *Modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation* pour chacun des territoires de MRC de la région de l'Outaouais et ce, selon les modalités décrites dans le document annexé aux présentes ;

CA-07-08-181

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais insère dans le *Règlement de la CRRNTO* les *Modalités de fonctionnement des Tables locales de concertation* pour chacun des territoires de MRC de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Nomination d'un vice-président :

ATTENDU QU'à sa séance du 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le *Règlement* de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO), lequel règlement indique le rôle des officiers associés à cette commission ainsi que les modalités entourant leur nomination ;

ATTENDU QUE le règlement de la CRRNTO précise que le vice-président est :

- Choisi par la Table des commissaires de la CRRNTO et ce, parmi les commissaires de la CRRNTO qui ne font pas partie du groupe des élus municipaux ;
- Nommé (confirmé) par le conseil d'administration de la CRÉO et ce, pour un mandat de deux ans ;

ATTENDU QU'à sa séance du 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO la nomination de Monsieur Marc Boily au titre de vice-président de la CRRNTO ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Boily est membre de la Table des commissaires et ce, à titre de représentant du groupe sectoriel *Faune* ;

CA-07-08-182

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Armand Renaud

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination de Monsieur Marc Boily au titre de vice-président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais. Aussi, cette nomination est valide pour une période de deux ans ou jusqu'au moment où Monsieur Boily sera remplacé à titre de représentant du groupe sectoriel *Faune* à la Table des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Nomination d'un représentant des citoyens :

ATTENDU QUE le 30 avril 2007, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté le règlement de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) ;

ATTENDU QUE ce règlement précise les modalités selon lesquelles doivent s'effectuer la nomination des commissaires à la CRRNTO ;

ATTENDU QUE le 13 août 2007, le conseil d'administration de la CRÉO procédait à la nomination de tous les commissaires associés à la CRRNTO, notamment la nomination de Madame Annie Morin au titre de représentante des citoyens ;

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2007, Madame Morin signifiait à la CRÉO qu'elle ne pouvait malheureusement pas poursuivre ses activités à titre de représentante des citoyens à la CRRNTO ;

ATTENDU QU'à sa séance du 15 novembre 2007, la Table des commissaires constatait que :

- La présence de Madame Morin au sein de la Table des commissaires permettait de répondre à l'exigence d'avoir au moins cinq représentants qui logeaient dans le territoire de la MRC du Pontiac ;
- Lors du précédent appel de candidatures, par la voie des médias imprimés, une seule candidature avait été soumise à la CRÉO, soit celle de Madame Morin ;

ATTENDU QU'à sa séance du 15 novembre 2007, la Table des commissaires convenait de procéder comme suit :

- Tous les commissaires sont invités à informer les acteurs de leurs réseaux respectifs que la Table des commissaires est à la recherche de candidatures pour combler le poste de représentant(e)s des citoyens ;
- Les candidatures devront être transmises au directeur de la CRRNTO, Monsieur Charles Blais, au plus tard le 5 janvier 2008, afin que la Table des commissaires puisse, à sa réunion du 17 janvier 2008, choisir un(e) candidat(e) et formuler une recommandation au conseil d'administration de la CRÉO ;

ATTENDU QU'une seule candidature a été reçue par la CRÉO, soit celle de Monsieur Fernand Sanchez ;

ATTENDU QUE la candidature de Monsieur Sanchez rencontre favorablement les critères et les exigences associés au poste de représentant des citoyens, notamment en ce qui a trait au lieu de résidence (MRC du Pontiac) ;

ATTENDU QU'à sa séance du 17 janvier 2008, la Table des commissaires a convenu de recommander au conseil d'administration de la CRÉO la nomination de Monsieur Fernand Sanchez au titre de représentant des citoyens à la CRRNTO ;

CA-07-08-183

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais procède à la nomination de Monsieur Fernand Sanchez au titre de représentant des citoyens à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et ce, jusqu'à l'hiver 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Table Jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussières :

Monsieur Félix Bussières, coordonnateur de la Table Jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table Jeunesse Outaouais et il informe les membres que le Grand CRIC aura lieu cette année du 6 au 8 juin 2008 au Camp Air Eau Bois.

12.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Comité des sentiers VHR, Madame Jocelyne Houle :

Madame Jocelyne Houle, présidente du comité des sentiers VHR fait le résumé des activités du comité. Elle informe les membres que l'automne dernier, le ministère des Transports du Québec annonçait un budget de 4 M\$ dans le cadre du programme Infrastructures Québec/municipalités devant servir au développement des sentiers interrégionaux de VHR. Pour l'Outaouais c'est une somme de 100 000 \$. Des priorités d'action concernant l'utilisation de cette somme ont été établies en regard de la reconnaissance des sentiers.

La première priorité est d'identifier des critères reliés aux priorités à établir. La deuxième est la formation d'un comité de travail dont le mandat est d'élaborer un processus de réglementation et dont l'échéancier pour le dépôt des projets de base de réglementation est prévu pour le 14 février 2008. La troisième priorité est l'ajout d'un sentier QUAD et motoneige dans la MRC du Pontiac. Le sentier proposé « Le Pingouin » est un ajout au réseau interrégional reliant Rapides des Joachim au Joncas et il permet de boucler la région tout en donnant accès au Témiscamingue et à l'Abitibi en plus d'être un lien avec l'Ontario.

Une proposition de résolution sera déposée au conseil d'administration du 17 mars pour la reconnaissance de ce sentier interrégional.

1 Correspondance :

Madame Houle dépose une lettre reçue de la Sépaq le 19 décembre 2007 et la réponse du coordonnateur du comité datée du 17 janvier 2008 concernant notre demande relative au corridor traversant d'Est en Ouest la réserve Faunique Papineau-Labelle et une rencontre aura lieu la semaine prochaine.

13.- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

Projets :

a) **Stimuler la culture entrepreneuriale - Forum des intervenants :**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 ;

ATTENDU QUE le premier enjeu identifié sous l'axe Développement économique et emploi de la PSR 2007-2012 est de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et améliorer la compétitivité des entreprises ;

ATTENDU QUE la commission Développement économique et emploi de la CRÉO a identifié comme priorité dans son plan d'action d'entreprendre une action régionale structurante visant le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QU'un comité de travail réunissant des intervenants oeuvrant à l'entrepreneuriat a été mis sur pied afin d'élaborer un projet visant la promotion et le développement de la culture entrepreneuriale régionale ;

ATTENDU QUE l'entrepreneuriat et la culture entrepreneuriale ont été identifiés comme des priorités lors du forum intersectoriel du 25 janvier 2008 auquel étaient conviés les membres de toutes les commissions régionales ;

ATTENDU QUE ce Forum des intervenants s'inscrit dans une démarche plus large visant à « stimuler la culture entrepreneuriale régionale » et qu'il vise à identifier des actions concrètes ;

CA-07-08-184

Monsieur Aurèle Desjardins appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional, un montant maximal de 6 000 \$, représentant 18 % du coût total du projet, à la Chambre de commerce de Gatineau pour la réalisation de son projet « Stimuler la culture entrepreneuriale : Forum des intervenants ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Forum - La santé préventive par la participation citoyenne :**

ATTENDU la vision de développement de la région de l'Outaouais, qui se veut notamment une région qui « offre à tous ses citoyennes et ses citoyens une qualité de vie correspondant aux aspirations de ses communautés » ;

ATTENDU l'axe de développement « Développement social et Santé » qui a, pour la région, l'orientation d'*assurer la vitalité des collectivités, l'amélioration de la santé et le mieux-être de la population par la participation active des citoyennes et des citoyens à leur développement et à celui de leur communauté...* ;

ATTENDU l'axe de développement « Développement social et Santé » qui a comme enjeux de *favoriser la participation active des individus face à leur mieux-être* et d'*assurer l'accessibilité et la proximité des services pour chaque territoire de la région* et a comme orientations stratégiques de *promouvoir la santé et prévenir les problèmes sociaux et de santé en agissant sur les déterminants* et de *susciter la participation des citoyennes et des citoyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre de services* ;

ATTENDU QUE l'Outaouais affiche l'un des pires bilans de santé au Québec, que le système de santé publique est actuellement débordé et que cette situation risque de se détériorer vu le vieillissement actuel de la population ;

ATTENDU QUE la prévention de la santé demeure la solution à la fois la plus économique mais surtout la solution à privilégier pour demeurer en santé plus longtemps ;

ATTENDU QUE le projet permettra de faire connaître à un vaste auditoire, de nombreuses initiatives citoyennes déjà existantes en prévention de la santé et qui connaissent du succès afin d'inspirer les citoyens à se prendre en main et multiplier ce genre d'initiatives dans les communautés de la région ;

CA-07-08-185

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), à la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL), une subvention maximale de 5 000 \$, représentant 6,7% des coûts admissibles du projet pour la réalisation du projet « Forum – La santé préventive par la participation citoyenne ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)

a) Ciné Plein air :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Ciné plein air » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit entre dans la priorité « participation citoyenne » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-186

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-75 Ciné plein air*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 5 000 \$ à Divertissement Tonic. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 3 500 \$ à la signature du protocole d'entente et à la confirmation des autres partenaires financiers et 30% du montant soit 1 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Expansion de la gamme de produits des Fabrications Dobermann :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Expansion de la gamme de produits des Fabrications Dobermann » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « entrepreneuriat » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en janvier 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-187

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-58: Expansion de la gamme de produits des Fabrications Dobermann*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 000 \$ aux Fabrications Dobermann inc. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) Les jeunes :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Les jeunes » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « participation citoyenne et persévérance scolaire » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-188

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-73 2007 : Les jeunes*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 8 170 \$ à l'Avenue des Jeunes, Auberge du cœur Héberge-Ados. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 5 719 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 2 451 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) Histoires à boire debout :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Histoires à boire debout » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « l'identité et le sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en janvier 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-189

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-66 : Histoires à boire debout*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 11 330 \$ au Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 80% du montant total alloué au projet soit 9 064 \$ à la signature du protocole d'entente et 20% du montant soit 2 266 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) Entraide et compétence culinaire :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Entraide et compétence culinaire » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « participation citoyenne et entrepreneuriat » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en mars 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-190

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-53 Entraide et compétence culinaire*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 25 000 \$ à l'Alliance alimentaire Papineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 50% du montant total alloué soit 12 500 \$ à la signature du protocole d'entente, 25% du montant total alloué soit 6 250 \$ à la réception d'une copie du contrat d'embauche de la ressource et 25% du montant soit 6 250 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) Découverte Outaouais :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Découverte Outaouais » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « participation citoyenne » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en octobre 2008 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-191

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-57 Découverte Outaouais*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 7 500 \$ à Productions Brio. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 5 250 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 2 250 \$ à la remise et approbation par la TJO du rapport final.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

g) Petite-Nation Rockfest 2008 :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Petite-Nation Rockfest 2008 » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « participation citoyenne et identité et sentiment d'appartenance des jeunes à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-192

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-71 Petite-Nation Rockfest 2008*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 10 000 \$ au Comité des loisirs de Montebello. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 7 000 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 3 000 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

h) Mini entreprise de récupération :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Mini entreprise de récupération » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « entrepreneuriat et persévérance scolaire » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-193

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-70 Mini entreprise de récupération*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 8 000 \$ à l'École secondaire Sieur-de-Coulonge. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 5 600 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 2 400 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) Piscine Pontiac – agent de projet :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Piscine Pontiac, agent de projet » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les priorités « participation citoyenne et l'identité et le sentiment d'appartenance des jeunes par rapport à l'Outaouais » identifiées par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-194

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-69 Piscine Pontiac, agent de projet*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 15 000 \$ à Piscine Pontiac. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 10 500 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 4 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) Une maison pour l'expansion :

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Table jeunesse Outaouais (TJO) a réservé un montant de 500 000 \$ pour quatre appels de projets de 125 000 \$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009 ;

ATTENDU QUE le projet « Une maison pour l'expansion » a été déposé dans le cadre de l'appel de projets se terminant le 31 octobre 2007 ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la priorité « l'accueil, l'implantation et l'intégration des jeunes et des familles » identifiée par la TJO ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive du *comité de sélection de projets* le 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le projet devra être réalisé et terminé au plus tard en février 2009 ;

ATTENDU QU'un protocole d'entente spécifiant les modalités et conditions de versements sera signé entre le promoteur et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais - Table jeunesse Outaouais ;

ATTENDU QUE ce projet fait l'objet d'une recommandation positive du conseil d'administration de la TJO ;

CA-07-08-195

Monsieur Normand Vachon appuyé par
Madame Paulette Lalande

propose que pour permettre la réalisation du projet jeunesse local *FRIJ-07-63 Une maison pour l'expansion*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 25 000 \$ à la Maison de la famille de la Vallée-de-la-Gatineau. Ce montant sera réparti sur un an de la façon suivante : 70% du montant total alloué au projet soit 17 500 \$ à la signature du protocole d'entente et 30% du montant soit 7 500 \$ à la remise et approbation du rapport final par la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Action jeunesse structurante :

k) Accueil, intégration et rétention des nouveaux résidents 2008-2010 :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié « l'accueil et l'intégration des jeunes et des familles » comme étant une cible prioritaire pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet permettra une meilleure intégration des nouveaux résidents dans la région ;

ATTENDU QUE ce projet permettra la rétention à plus long terme des nouveaux résidents en milieu rural ;

ATTENDU QUE ce projet permettra de garder la main-d'œuvre qualifiée dans les MRC ;

ATTENDU QUE ce projet permettra de développer un sentiment d'appartenance à l'Outaouais ;

CA-07-08-196

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-13 Accueil, intégration et rétention des nouveaux résidents*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 164 800 \$.

Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante :

- Carrefour Jeunesse emploi de Papineau (20 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième année) ;
- Club de recherche d'emplois du Pontiac (20 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième année) ;
- Carrefour Jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau (20 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième année) ;
- Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais (20 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième année) ;
- De plus, il y a un montant de 600 \$ par organisme par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) Entente Conseil des Arts et des Lettres du Québec 2008-2011 :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié « les arts et la culture » comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE la relève artistique a besoin d'aide pour se développer en Outaouais et ainsi voir émerger de nouveaux artistes professionnels ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à des jeunes artistes de connaître les organismes culturels de la région et aux organismes culturels de connaître la relève artistique en Outaouais ;

CA-07-08-197

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-11 Entente Conseil des Arts et des Lettres du Québec*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais engage, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 31 500 \$ comme contribution financière de la Table jeunesse Outaouais à l'entente spécifique avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ). Ce montant sera réparti sur trois ans de la façon suivante :

10 000 \$ en 2007-2008, 10 000 \$ en 2008-2009, 10 000 \$ en 2009-2010, plus un montant de 1 500 \$ soit 500 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

m) Reconnaissance jeunesse 2008-2010 : Volet 1 Gala environnemental :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié « l'environnement » comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet répond à un besoin de sensibilisation à la protection de l'environnement chez les jeunes ;

ATTENDU QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) a défini dans son plan d'action le besoin de mettre en place des activités de sensibilisation à l'environnement auprès des jeunes ;

ATTENDU QUE le projet aura un impact sur tous les territoires de l'Outaouais ;

CA-07-08-198

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-14a Reconnaissance jeunesse : volet 1 Gala environnemental*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 13 750 \$ à Enviro éduc-action. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante : 6 250 \$ en 2007-2008 pour l'édition 2008 du Gala, 6 250 \$ en 2009-2010 pour l'édition 2010 du Gala et un montant total de 1 250 \$ soit 625 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

n) Reconnaissance jeunesse 2008-2010 – volet 2 Gala jeunesse en entrepreneuriat social :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié « Identité, sentiment d'appartenance et participation citoyenne » comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) supporte, depuis plusieurs années, les initiatives visant à encourager l'entrepreneuriat en Outaouais ;

ATTENDU QUE cette initiative permet de rejoindre un groupe ciblé par la Table jeunesse Outaouais et leur donner des outils concrets afin de persévérer dans le domaine de l'entrepreneuriat ;

ATTENDU QUE ce projet vise à assurer la relève et l'implication des jeunes dans le domaine de l'entrepreneuriat social ;

ATTENDU QUE le Gala en entrepreneuriat social est une occasion de souligner l'implication de jeunes promoteurs qui ont à cœur le développement social de leur communauté ;

CA-07-08-199

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-14b : Reconnaissance jeunesse volet 2 : Gala jeunesse en entrepreneuriat social*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais agisse comme promoteur et utilise, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) un montant maximal de 15 000 \$. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante : 5 575 \$ pour 2007-2008 pour l'édition 2008 du Gala, 6 925 \$ pour 2008-2009 pour l'édition 2009 du Gala, plus un montant de 2 500 \$ soit 1 250 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

o) Entente Jeune relève amateur 2008-2011 :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié les « arts et culture » comme étant l'une des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE les activités culturelles sont un bon moyen pour rejoindre les jeunes, les mobiliser et les faire participer ;

ATTENDU QUE ce projet permettra la mise en œuvre d'un programme de soutien financier en jeune relève amateur, une aide financière qui fait souvent la différence pour la tenue d'activités pour les jeunes ;

ATTENDU QUE l'apport de la TJO permettra au programme de soutien financier de mettre plus d'accent sur le volet formation qui a un impact important pour les jeunes ;

CA-07-08-200

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose que pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-12 Entente jeune relève amateur*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais verse, dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 48 195 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais. Ce montant sera réparti sur trois ans de la façon suivante : 16 065 \$ en 2007-2008, 16 065 \$ en 2008-2009, 16 065 \$ en 2009-2010 incluant un montant total de 2 295 \$ soit 765 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

p) Portrait de la jeunesse en Outaouais 2007-2009 :

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a identifié « l'identité, la participation citoyenne et le sentiment d'appartenance » comme étant des cibles prioritaires pour développer des Actions Jeunesse Structurantes dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) 2006-2009 ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la TJO de mieux assumer son rôle d'organisme conseil en matière jeunesse ;

ATTENDU QUE ce projet permettra à la TJO d'établir les priorités d'investissement dans le cadre du FRIJ à partir de 2009 ;

ATTENDU QUE cette initiative permettra aux organismes concernés par la jeunesse de mieux orienter leurs actions ;

CA-07-08-201

Monsieur Fernand Lirette appuyé par
Madame Marlène Thonnard

propose pour permettre la réalisation de l'*AJS-07-15 Portrait de la jeunesse en Outaouais*, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais agisse comme promoteur de l'Action jeunesse structurante et utilise dans le cadre du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ), un montant maximal de 33 000 \$. Ce montant sera réparti sur deux ans de la façon suivante : 10 000 \$ en 2007-2008, 20 000 \$ en 2008-2009, plus un montant de 3 000 \$, soit 1 500 \$ par année pour les frais de coordination de la TJO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Paulette Lalande demande à ce que nous fassions parvenir nos souhaits de prompt rétablissement à Messieurs Norman MacMillan et Pierre Rondeau.

15.- PRÉSENTATION AUDIO VISUELLE SUR LA VALORISATION DE LA BIOMASSE FORESTIÈRE

Après la présentation audio visuelle, le président, Monsieur Marc Carrière invite les membres à s'inscrire au Colloque sur la valorisation de la biomasse forestière et des résidus de transformation qui aura lieu en Outaouais les 22 et 23 avril 2008 au Château Cartier à Gatineau

16.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Étant donné que les points à l'ordre du jour sont épuisés, le président lève l'assemblée à 11h45.